

## Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 5 février 2019

**Présents** : Hélène **Leseigneur** - Pierre **Legriffon** — Hubert **Patric** - Daniel **Curtet** - Francis **Botta** - Virginie **Tardif** –Piétro **Lypca**

**Absent (s) excusé (s)** : Gilbert **Luce** (*donne pouvoir à D. Curtet*)

**Absent (s)** :

**Secrétaire de séance** : Francis **botta**

### **Approbation de la dernière réunion**

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 7 décembre 2018

Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

### **Devis voirie**

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée, concernant l'entretien de la voirie soit :

- *La Giotterie*
- *Rue Bunel*
- *Chemin de Coutances*

Trois entreprises ont été consultées (Meslin, Maurouard, Eurovia) et trois propositions ont été reçues.

Meslin :	15 926.04 € TTC
Maurouard :	10 542.12 € TTC
Eurovia :	17 123.14 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise **Maurouard**, pour un montant de **10 542.12 TTC**

### **Avant projet travaux avenue Hague et Normandie**

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avant-projet remis par la DRD, pour la première mise en viabilité de l'avenue de la Hague et Normandie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et demande à la DRD de lancer la consultation d'entreprises.

### **Travaux réfection entourage souche cheminée**

Mme le maire fait part du devis de l'entreprise Pesnel d'un montant de 1 243.20 € TTC, pour la réfection de la souche de cheminée du logement de l'ancien presbytère.

Le conseil municipal, après délibération accepte le devis et charge Mme le maire de faire effectuer les travaux.

### **Continuité travaux réfection salle de bain gîtes**

Mme le maire fait part du devis de l'entreprise Bonanno, d'un montant de **13 676.40 € TTC** concernant la continuité des travaux de réfection des salles de bain pour les 4 gîtes restants.

Le conseil municipal, après délibération accepte le devis et charge Mme le maire de faire effectuer les travaux.

### **Pose de cave urnes cimetière communal**

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée, concernant la pose de cave urnes au cimetière :

Deux entreprises ont été consultées (Requier, Bataille-Leplumey) et deux propositions ont été reçues.

Requier : 5 436.00 € TTC

Bataille-Leplumey : 5 440.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise **Bataille-Leplumey** pour un montant de **5 440.00 € TTC**

Voir pour achat d'une fontaine à eau et empierrer le côté gauche de l'église, pose de gravillons.

### **Renouvellement de l'autorisation permanente de poursuite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Le conseil municipal est informé qu'une autorisation générale et permanente sera délivrée au comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

### **DETR voies piétonne/cyclable**

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de :

- ▶ l'amélioration de la sécurité,
- ▶ Aménagement voie piétonne/cyclable

#### **1<sup>ère</sup> phase : Chemin de Coutances**

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture.

Mme le maire informe le conseil, que la CAC versera une subvention de 49 044 € et la Région 61 305 € pour la voie douce piétonne/cyclable

Subventions Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- Havre des Arts **200 €**
- Amicale pompiers Barneville-Carteret **228 €**
- Amicale pompiers Portbail **232 €**
- Comité Animation Portbailais **567 €**
- Union Sportive Portbailaise **1 654 €**
- Foyer Socio-éducatif du collège André Miclot Portbail **133 €**
- Association parente d'élèves collège André Miclot Portbail **133 €**
- Association sportive collège André Miclot **120 €**
- Collège André Miclot Portbail **1 000 €**
- SAG de la Côte des Isles **1 667 €**

#### Repas des Aînés

Le conseil municipal retient le traiteur de Bricquebec « M. Jehan Leconte »

#### Questions diverses

Information sur le jugement du tribunal administratif de Caen concernant le CU Q0007 de 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur